



*SYNDICAT PROFESSIONNEL
DES SCIENTIFIQUES DE L'IREQ*

COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES

Franchir ou non la ligne de piquetage?

BOUCHERVILLE, le 4 septembre 2014

Les technologues d'Hydro-Québec ont obtenu la permission de la Commission des relations de travail pour entreprendre, et ce, dès demain, des moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève. Dans l'éventualité où vos collègues techniciens décident de faire du piquetage, nous tenons à vous rappeler, qu'en vertu des lois en vigueur, vous êtes tenu de rentrer au travail. Quant à l'employeur, il a l'obligation de vous garantir un accès sécuritaire à votre lieu de travail. Vous êtes en droit de ne pas franchir une ligne de piquetage, si vous estimez que vous courez des risques pour accéder à votre lieu de travail. Vous devez alors aviser votre supérieur afin qu'il puisse vous assurer un accès sécuritaire à votre lieu de travail. Il est à noter que ce temps d'attente requis pour vous rendre à votre travail de façon sécuritaire pourra être concilié. De plus, en aucun temps, votre employeur ne peut vous demander d'effectuer du travail normalement dévolu à vos confrères grévistes.

Le Bureau

Secrétariat du SPSTI
210, boul. de Montarville
Bureau 2008
Boucherville (Québec)
J4B 6T3
Tél : (450) 449-9630
1-877-449-9630 (sans frais)
Fax : (450) 449-9631
Courriel : secretariat@spsi.qc.ca
Page Web : www.spsi.qc.ca